

Expérience pilote : l'AFAO à la prison de Nivelles

L'Administration pénitentiaire souhaite introduire en prison l'« Auto-Formation Assistée par Ordinateur » (AFAO), projet qu'elle a appelé « e-learning », intitulé qui suppose une connexion internet, alors que les détenus n'en disposent pas. C'est pourquoi nous nous sommes permis de « rebaptiser » le projet puisque l'ADEPPI a accepté de l'expérimenter à la prison de Nivelles. Il s'agissait avant tout de déterminer les besoins (soutiens logistique, technique, pédagogique) nécessaires et les éventuels obstacles.

Ce projet a vu le jour en Flandres (notamment à la prison de Ruyslede), avec les cours proposés par le VDAB.

Les quelques cours en français ont été sélectionnés par l'ancienne directrice de la prison, Madame El Hassouni, parmi des programmes proposés par l'Enseignement à Distance. En effet, le Forem, sollicité par l'Administration pénitentiaire n'a pas pu répondre favorablement. Les programmes informatisés dont il dispose ne lui appartenant pas, il ne peut en disposer librement.

Une formatrice de l'ADEPPI, Loraine Chappet, a été désignée pour assurer l'assistance technique, pédagogique et l'observation au cours de 6 séances durant les mois de novembre et décembre 2012.

Un groupe d'apprenants a été constitué – dans l'urgence – grâce au concours des autres enseignants de l'ADEPPI et du coordinateur de « La Touline », Anthony Parisotto, à la prison de Nivelles ; on a choisi, parmi les participants à d'autres cours, ceux qui étaient à la fois motivés et d'un niveau suffisant en informatique.

Très rapidement sont apparus une série d'obstacles qui ont fortement perturbé cette première expérience. Certains de ces obstacles n'avaient pas de lien direct avec l'expérience elle-même (services minimum dans la prison lié au manque de personnel, perte par le personnel pénitentiaire de la clé du local, difficultés avec les codes d'accès...). Mais, l'obstacle fondamental, c'était (et c'est toujours) que les trois quarts des cours proposés étaient en néerlandais

Il fallait d'évidence mener une seconde expérience.

Elle a eu lieu du 28 janvier au 28 mars 2013, toujours à la prison de Nivelles.

Dix stagiaires (sur 26 candidats) ont été choisis pour les neuf séances de trois heures prévues. Les critères de choix ont été :

- la motivation des candidats ;
- leur connaissance de l'outil informatique (il leur a été expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une formation en informatique) ;
- des bases suffisantes en néerlandais car l'essentiel des cours proposés étaient dans cette langue (132 cours sur 140).

Dans les faits, nous avons pu organiser six des neuf séances (voir les obstacles cités plus haut) et il restait quatre stagiaires en fin de session.

Nous ne souhaitons pas poursuivre cette expérience, dans les conditions actuelles.

Pourquoi ?

La principale raison est le manque de cours en français.

Car même avec des bases en néerlandais, il est tout de même très compliqué de suivre des cours qui sont destinés principalement à des néerlandophones.

Les cours en français proposés étaient :

- *Trois cours de mathématique* : basés sur un lexique, sans exercice.
Ces cours - fort intéressants au demeurant - sont d'un niveau très élevé et très peu ludiques au final, même s'il y a quelques animations avec des formes géométriques. Cela reste fort peu attrayant et peu accessible pour un stagiaire de niveau moyen.
- *Cinq cours sur la problématique de l'environnement* : basés sur des animations et des questionnaires.
Cet ensemble de cours a vraiment séduit les stagiaires. Très ludiques, avec plusieurs animations agréables et colorées. Des questionnaires intéressants et interactifs. Les stagiaires se sont d'ailleurs désolés qu'il n'y ait pas d'avantage de formations proposées sur ce modèle. Car, en une séance de trois heures, on fait le tour de ces cinq cours, voire en deux séances si on prend vraiment son temps et qu'on souhaite revoir certains points.

C'est donc assez frustrés que la majorité des apprenants ont préféré abandonner, déclarant ne pas souhaiter perdre d'avantage leur temps et voulant être disponibles pour travailler ou se livrer à leurs activités personnelles.

Il n'en reste pas moins que tous s'accordent sur le fait que l'AFAO semble être un outil pédagogique, qui pourrait être un support intéressant pour des formations.

Comme notamment, les formations en langues où nous retrouvons de l'audio, pour la prononciation, mais également des exercices divers en grammaire et orthographe.

Idem pour les cours de gestion, d'informatique et les cours s'adressant à des personnes ayant un niveau scolaire correspondant à au moins à des études secondaires inférieures.

Cependant, il nous paraît assez improbable qu'un stagiaire, en milieu pénitentiaire, puisse rester seul derrière son écran et apprendre sans qu'il y ait un formateur à ses côtés pour le suivre, le conseiller et l'orienter. Car même si l'AFAO comprend un lien interne (par lequel le stagiaire pourra poser toutes les questions qu'il souhaite à un formateur, via courrier électronique), il n'en reste pas moins que cela sous-entend qu'il sache utiliser correctement l'outil seul, et qu'il ait également un certain niveau scolaire pour arriver à expliquer son problème de telle manière qu'une personne tierce, à l'extérieur, puisse l'aider à le résoudre sans être présente physiquement.

Il nous apparaît donc que cet outil, en l'état, ne pourrait être proposé à des personnes qui resteraient dans leur cellule. Que, mis à part le manque de cours en français, le souci principal est que les stagiaires ont et auront besoin d'une présence et de l'interaction rapide avec un formateur. D'autant

plus que la dimension d'une dynamique collective au sein d'une salle d'étude est primordiale en prison (aller à l'encontre de l'isolement plutôt que le favoriser est, bien sûr, un des crédos des formateurs en prison).

Ce qui n'empêche que l'outil informatique pourrait être un excellent support, comme peuvent l'être les livres, les fascicules, les vidéos, ou les syllabus qui permettent d'enrichir les formations proposées.

En ce qui concerne une AFAO (enrichie de cours en français et en présence d'une personne-ressource), on peut se poser encore la question du rythme. Il serait souhaitable que les apprenants aient deux ou trois séances hebdomadaires, de deux heures environ, pour que l'on puisse espérer des résultats significatifs sur le plan pédagogique.

Par ailleurs, qu'en est-il du financement des heures prestées par le formateur ?

Et enfin, notre point de vue vis-à-vis de la philosophie du projet :

Il est illusoire de penser que les trajets d'apprentissage puissent être programmés et réduits essentiellement à des standards formatés de progressions cognitives dont la répétition peut rapidement générer ennui et démotivation.

Au contraire, chaque apprenant aborde une matière avec une singularité propre et via les tours et détours de ses questions, expériences, objectifs et motivations. Le métier d'éducateur et de formateur d'adultes ne peut gommer cette particularité où le respect de la personne dans son cheminement est rencontré.

Etre attentif au présent des détenus-étudiants, accompagner les apprenants dans le dépliement de leurs questions, détours, erreurs, réussites, leur apporter des balises d'organisation de la pensée et du travail, certes, mais en restant ouverts et disponibles aux chemins de traverses qu'ils empruntent et qu'on ne saurait bannir ou remplacer par des voies tracées ou toutes faites.

Permettre également aux étudiants d'accéder à une réflexion à propos des apprentissages et à une analyse critique des contenus, outils et méthodologies qui leur sont présentés est également à la base de notre métier, voilà encore une raison pour laquelle nous ne pourrions soutenir des projets visant à concevoir l'enseignement et la formation en prison comme une activité exercée dans la solitude face à une machine, si performante (en apparence) soit elle.

Actuellement, des expériences sont menées dans l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, universitaire ainsi qu'au niveau de la formation pour les adultes et des études universitaires se penchent sur l'utilisation des outils informatiques en pédagogie. Il nous paraît important de rester attentifs aux réflexions et pistes développées, à ce sujet, par les pédagogues.